

CDJ - Espace de parole

Objectif :

Créer un espace de confiance pour discuter, débattre, écouter et transmettre en tranquillité nos ressentis, informer (sur des faits choquants, des injustices), dénoncer.

Composition du Groupe : Une dizaine de jeunes, maximum 12.

Le groupe se réunit sans adulte, mais peut décider d'inviter un adulte pour parler d'un sujet en particulier ou pour écouter le rapport du groupe.

Temporalité : Pendant les récréations et sur la pause méridienne

Ordre du jour

- Chacun peut proposer un sujet à débattre. Les sujets sont ensuite mis au vote pour décider de celui ou ceux qui seront abordés. Sont exclues les questions qui traitent de la vie politique et de la religion.
- Si un sujet retenu nécessite de s'informer préalablement, le sujet sera abordé lors d'une prochaine séance.

Participation

- Si le sujet nous intéresse, on s'engage à rester jusqu'à la fin de la séance
- Si le sujet ne nous intéresse pas, on peut quitter le groupe en début de séance

Déroulé

- Le groupe désigne un **régulateur** qui rappelle les règles, les fait respecter si besoin et propose au groupe d'en rajouter s'il le souhaite. Il veille à la durée des prises de parole qui ne doit pas être mobilisée par une seule personne.
- On ne peut reprendre la parole qu'une fois que toutes les personnes qui le souhaitaient ont pu s'exprimer (on ne fait pas de dialogue)
- On écoute sans couper la parole
- On peut faire un signe de mains (les tourner) pour signifier son accord avec ce qui vient d'être dit ou pouce en bas pour désigner son désaccord.

Compte-rendu :

Le groupe désigne un **informateur** qui rapporte aux personnes concernées extérieures au groupe ce qui a été dit. On peut imaginer un bilan écrit, visuel à afficher pour rendre compte des discussions, pour communiquer faire évoluer les problématiques qui nous questionnent.

Règles de bonne conduite qui peuvent faire l'objet de la rédaction d'une charte.

- On arrive à l'heure
- On ne parle pas d'une autre personne, on ne cite pas son nom, sans son consentement.
- On ne nuit à personne
- On ne juge pas la parole d'une autre personne : on la respecte.
- Ce qui est dit reste là : le groupe est un espace de confidentialité
- Chacun a le droit de ne pas s'exprimer

Exclusion:

Si un membre du groupe ne respecte pas les règles, le régulateur peut proposer son exclusion. Il la soumet au vote. Si la proposition d'exclusion recueille 75 % minimum de votes, celle-ci est prononcée et le jeune concerné sort de l'espace.